

PROCES-VERBAL DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du JEUDI 11 avril 2024 à 18H45

Présents : Mmes EULOGE, BLANC, FONTIN, HEYRIES, MM. DELACROIX, ESCLANGON, NICOLA, DELSARTE, DUSSAILLANT, MAUREL et IZOARD

Absents excusés : Mme MARTINEAU, MM. MICHEL G. et MICHEL J.F.

Absents : Mr MOULLET

Secrétaire de séance : Mr IZOARD

Les points à l'ordre du jour :

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Février 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 15 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 –LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ASSAINISSEMENT et le BUDGET CAVEAUX

Monsieur IZOARD adjoint aux finances présente les différents comptes et budgets communaux.

2-1 Présentation des comptes (de gestion et administratifs)

Conformément au référentiel M57 (nouveau plan comptable appliqué depuis 2023), le projet de budget a été communiqué aux membres du conseil municipal 12 jours avant la réunion du conseil municipal.

Les budgets ont été vérifiés le 25 mars dernier par la conseillère de la Direction des Finances Publiques.

La commission des finances s'est réunie le 8 avril 2024 et a apporté les dernières modifications, elles vous seront présentées ce soir.

Le conseil municipal ayant par délibération en date du 27 novembre 2023 décidé la dissolution du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) au 31/12/2023. Les comptes de gestion et administratif 2023 du CCAS sont également présentés.

Il s'agit de constater puis de se positionner par un vote sur l'approbation des résultats de l'exercice 2023 :

- le **compte de gestion 2023** édité par le comptable public de la commune. Ce document est le résultat des recettes encaissées et des dépenses payées par le comptable sur ordre du Maire, après vérification de leur régularité formelle.

Présentation des comptes de gestion des Budget Principal, Budget Assainissement, Budget Caveaux et Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Le compte de gestion du Budget Principal présentant un excédent de 107 394,37 € est approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion du Budget Assainissement présentant un excédent de 37 964,67 € est approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion du Budget Caveaux présentant un excédent de 1 750 € est approuvé à l'unanimité.

Le compte de gestion du C.C.A.S présentant un excédent de 2 018,72 € est approuvé à l'unanimité.

- le **compte administratif 2023** édité par le Maire. Ce document doit correspondre aux chiffres présents sur le compte de gestion. Mme le Maire ne participe pas au vote de ce document.

Présentation des comptes administratifs des Budget Principal, Budget Assainissement, Budget Caveaux et Budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Mme le Maire quitte la séance le temps des votes.

Le compte administratif du Budget Principal identique au compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du Budget Assainissement identique au compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du Budget Caveaux identique au compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le compte administratif du C.C.A.S identique au compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Nota :

Le résultat de clôture de l'exercice 2023 budget du C.C.A.S est de 4 067.38 € (composé de 2 018,72€ d'excédent de l'exercice 2023 ajoutés au 2 048,66€ d'excédent du résultat à la clôture de l'exercice 2022). Ces 4 067.38 € seront repris lors du vote du budget communal 2025.

Retour en séance de Mme le Maire.

2-1 Présentation des budgets, taux d'imposition et subventions aux associations

Budget principal de la commune 2024 :

- Présentation par chapitre de la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 943 760,87€

Recettes de fonctionnement : 1 538 769,91€ (dont 528 793,81€ d'excédent reporté)

- Présentation du tableau détaillé de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 943 039,85 €

Recettes d'investissement : 943 039,85 €

- Taux d'imposition 2024 - Etat 1259 COM – Taux FDL 2024

(Taxe foncière bâtie – Taxe foncière non bâties – Taxe d'habitation sur les résidence secondaires)

Le résultat budgétaire de la commune étant excédentaire pour l'année 2023, il est proposé au conseil municipal de reconduire les taux d'imposition sans y apporter d'augmentation pour l'année 2024.

Pour rappel :

Taxe foncière bâtie : 32,20 (taux moyen au niveau national 39,42 et au niveau départemental 51,10)

Taxe foncière non bâtie : 14,59 (taux moyen au niveau national 50,82 et au niveau départemental 66,48).

Taxe d'habitation (résidences secondaires): 4,80 (taux moyen au niveau national 24,45 et au niveau départemental 19,19).

Le maintien des taux au niveau de l'année 2023 (pas d'augmentation) est approuvé à l'unanimité.

Présentation des demandes de subventions des associations, débats et attributions.

Pour l'année 2024, 13 901.00 € de subventions sont attribués, à l'unanimité, aux associations selon la répartition ci-dessous :

Article budgétaire	Association	Montant subvention 2024
65748	Foyer Rural de Salignac	1 000.00 €
65748	Association « Vivre avec l'école » Salignac	1 000.00 €
65748	Comité des Fêtes de SALIGNAC	5 000.00 €
65748	Coopérative scolaire (OCCE) : 1500€ par classe x 3 classes	4 500.00 €
65748	F.S.E. Cité scolaire P.Arène SISTERON	200.00 €
65748	Groupement Lieutenants Louveterie AHP	100.00 €
65748	Association Canine Sisteron	701.00 €
65748	Océan de Bonheur	200.00 €
65748	A.P.F. France Handicap Délégation AHP	150.00 €
65748	Ligue contre le cancer	100.00 €
65748	ADMR Volonne	200.00 €
65748	Secours populaire français	100.00 €
65748	Ass. Point rencontre	200.00 €
65748	Restaurants du cœur	200.00 €
65748	Croix rouge française	120.00 €
65748	Ass. Sclérosés en plaques	50.00 €
65748	Solidarité Paysans Provence Alpes	80.00 €
TOTAL		13 901.00 €

Par ailleurs, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter la participation de la commune aux fournitures scolaires à la somme de 70.00 € par enfant scolarisé au 1^{er} janvier de l'année.

Budget assainissement 2024 :

- Présentation détaillée de la section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 61 948,00 €

Recettes de fonctionnement : 61 948,00 €

- Présentation détaillée de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 77 043,72 €

Recettes d'investissement : 77 043,72 €

- Budget caveaux 2024 :

- Présentation détaillée de la section de fonctionnement :
Dépenses de fonctionnement : 11 550,06 €
Recettes de fonctionnement : 11 550,06 €

- Présentation détaillée de la section d'investissement :
Dépenses d'investissement : 11 334,00 €
Recettes d'investissement : 11 334,00 €

3 – AMENAGEMENT DU BATIMENT COMMUNAL EN SALLE MULTI-ACTIVITES ET 2 BUREAUX

L'architecte nous a remis le 19 mars dernier l'ensemble du dossier de consultation des entreprises pour nous permettre de lancer la consultation publique afin de déterminer les entreprises qui procéderont à ces travaux.

Le marché est constitué de 9 lots :

- Lot n°1 : Gros œuvre – V.R.D – Charpente – Couverture – Zinguerie
- Lot n°2 : Cloisons sèches – Faux Plafonds – Isolation
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures et intérieures
- Lot n°4 : Carrelage – Faïences
- Lot n°5 : Métallerie
- Lot n°6 : Peinture
- Lot n°7 : Chauffage – Ventilation - Plomberie
- Lot n°8 : Electricité – Coutants faibles
- Lot n°9 : Monte-escalier extérieur PMR

Pour lancer cette consultation, le conseil municipal doit approuver le dossier de consultation, le marché sera passé selon la procédure adaptée compte tenu de l'estimation de cette opération.

Il faut approuver les critères de sélection des offres (article 20 du règlement de consultation) 60 % sur le prix des prestations – 40 % sur la valeur technique.

Il faut déterminer la date limite de réception des offres et d'ouverture des plis.

Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme : e-marchespublics.com

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Le dossier de consultation.
- Les critères de sélection des offres, 60% sur le prix des prestations et 40 % sur la valeur technique.
- La date du 21 mai 2024 à 12h pour la limite de réception des offres.

Départ de M. DELACROIX J-Marie à 20h39.

4 – PRISE DE LA COMPETENCE « ETUDE CENTRE DE SANTE » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JABRON LURE VANCON DURANCE

La communauté de communes étudie la faisabilité d'un centre de santé afin de pallier la pénurie de médecins sur notre territoire.

Le fonctionnement de cette structure serait assuré par des médecins salariés.

Les membres du conseil communautaire ont décidé à l'unanimité de prendre la compétence « étude sur la création d'un centre de santé ».

Il est demandé à tous les conseils municipaux de se prononcer sur cette prise de compétence supplémentaire.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité la prise de compétence « étude sur la création d'un centre de santé » par la C.C.J.L.V.D (Communauté de Communes Jabron-Lure-Vançon-Durance).

5 – CONTRAT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE 2024/2026

- **Contrat départemental de solidarité territoriale 2024/2026**

La commune a préparé un dossier de demande de subvention dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale pour la confection d'une dalle dans l'église St Clément.

Une réponse a été apportée sur le besoin de réalisation de fouilles avant la confection de cette dalle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer le contrat départemental de solidarité territoriale 2024/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30